

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 27 janvier 2016 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du service national d'ingénierie aéroportuaire**

NOR : DEVA1602345S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2015 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service national d'ingénierie aéroportuaire les représentants du personnel suivants:

#### **Au titre de l'USAC-CGT**

##### *Titulaires*

Mme Isabelle JOACHIM.  
M. Jeff MONCY.  
M. Ruddy ARCHIMEDE

##### *Suppléants*

M. Henri RADIPALY.  
M. Julien CHOPARD.  
M. Olivier BOUTONNET.

### **Au titre de FEETS-FO**

#### *Titulaires*

M. Rémy FISCHER.  
M. Jean-Philippe SURLANNE.

#### *Suppléants*

M. Johan BLANCHARD.  
M. François ARAQUE.

### **Au titre de la CFDT**

#### *Titulaire*

M. Frédérick BROTHELANDE.

#### *Suppléant*

Mme Stéphanie VERRIER.

### **Au titre de l'UNSA DD**

#### *Titulaire*

M. Vincent MAYOL.

#### *Suppléant*

M. Laurent FALLOURD.

#### Article 2

Sont nommés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service national d'ingénierie aéroportuaire les représentants de l'administration suivants :

M. Alain LASLAZ, directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, ou son représentant.

M. Christian BADOCHÉ, secrétaire général du service national d'ingénierie aéroportuaire, ou son représentant.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 janvier 2016.

A. LASLAZ